

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2025

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal, le Lundi le 8 septembre 2025 à 20h00. L'assemblée est présidée par Martin Héroux, maire.

Sont présents

Line Racicot-Lapointe, conseillère siège 1
André Tremblay, conseiller siège 3
Jean-Pierre Vézina, conseiller siège 4

Absence(s)

Julie Poirier, conseillère siège 2
Éric Tessier, conseiller siège 5
Guillaume Scott, conseiller siège 6

Secrétaire d'assemblée

M. Éric Gélinas, directeur général et greffier-trésorier

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

ORDRE DU JOUR

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ODRE DU JOUR

2. PROCÈS-VERBAUX

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 août 2025

3. PRÉSENTATION DES COMPTES

3.1 Liste et adoption des comptes payés et à payer

4. ADMINISTRATION

4.1 Dépôt des états des activités financières

4.2 Congédiement - Employé no 700233

4.3 Maison Louis-Cyr - Souper-bénéfice 2025 - Gala Fortissimo

4.4 CISSS de Lanaudière - Entente concernant le déploiement et l'utilisation de défibrillateurs externes automatisés (DEA) destinés à l'intervention citoyenne

4.5 Sûreté du Québec - Facture no 108328

4.6 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 2 801 000 \$ qui sera réalisé le 3 octobre 2025

4.7 Modifications du règlement numéro 10RG-0823 décrétant une dépense de 2 329 425\$ et un emprunt de 2 329 425\$ pour des travaux de réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout ainsi que des travaux de voirie sur les rues Coutu, Arbour, Ferland et Curé-Lefebvre

5. RÈGLEMENTATION

5.1 Aucun point

6. LOISIRS ET CULTURE

6.1 Rencontre conjointe entre la Table des représentants du loisir municipal (TRLML) et la Table culturelle municipale (TCML)

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 Aucun point

8. TRANSPORT ROUTIER

8.1 Rapport du directeur des travaux publics

8.2 Cummins - Contrat d'entretien des génératrices

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 Rapports d'analyse d'eau

10. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

10.1 Nouveau membre CCU – Monsieur Martin Rousseau

11. VARIA

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

230RS-0925

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ODRE DU JOUR

Il est proposé par Jean-Pierre Vézina

Que l'ordre du jour ci-dessus soit adopté.

2. PROCÈS-VERBAUX

231RS-0925

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 août 2025

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu le procès-verbal; dispense de lecture est donnée au secrétaire;

Il est proposé par Line Racicot-Lapointe
Et résolu,

Que le procès-verbal mentionné ci-haut soit adopté tel quel

Adoptée à l'unanimité

3. PRÉSENTATION DES COMPTES

232RS-0925

3.1 Liste et adoption des comptes payés et à payer

Il est proposé par Jean-Pierre Vézina
Et résolu,

Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie adopte les dépenses suivantes et autorise le directeur général à les payer pour un montant de 279 009.94 \$.

Prélèvements de 250039 à 250041	6 452.33 \$
Chèques lot 1 de 250683 à 250708	76 623.49 \$
Chèques lot 2 de 250709 à 250764	76 323.60 \$
Salaires	119 610.52 \$

Adoptée à l'unanimité

4. ADMINISTRATION

4.1 Dépôt des états des activités financières

Jean-Pierre Vézina, dépose les états des activités financières, tels que produits par le greffier-trésorier, pour la période se terminant le 31 août 2025.

233RS-0925

4.2 Congédiement - Employé no 700233

CONSIDÉRANT que le directeur général a du congédier l'employé no 700233 le 29 août 2025;

Il est proposé par André Tremblay
Et résolu

- **QUE** le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie entérine le congédiement de l'employé no 700233 en date du 29 août 2025.

Adoptée à l'unanimité

234RS-0925

4.3 Maison Louis-Cyr - Souper-bénéfice 2025 - Gala Fortissimo

Il est proposé par Line Racicot-Lapointe
Et résolu

- **QUE** le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise le versement de 600,00 \$ à la Maison Louis-Cyr concernant l'achat de 4 billets pour le souper-bénéfice qui aura lieu en octobre.

Adoptée à l'unanimité

235RS-0925

4.4 CISSS de Lanaudière - Entente concernant le déploiement et l'utilisation de défibrillateurs externes automatisés (DEA) destinés à l'intervention citoyenne

CONSIDÉRANT QUE le CISSS de Lanaudière, dans le cadre de son Plan quinquennal d'organisation des services préhospitaliers d'urgence 2025-2030, met en œuvre une stratégie régionale visant à optimiser une réponse citoyenne rapide en cas d'arrêt cardiorespiratoire par l'utilisation de défibrillateurs externes automatisés (DEA) et la réalisation de manœuvres de réanimation cardiorespiratoire (RCR);

CONSIDÉRANT QUE Les défibrillateurs externes automatisés (DEA) sont des dispositifs médicaux simples d'utilisation, conçus pour être utilisés par le grand public. Ils permettent d'analyser le rythme cardiaque d'une personne en arrêt cardiorespiratoire et, au besoin, d'administrer un choc électrique afin de rétablir un rythme cardiaque efficace;

CONSIDÉRANT QUE Le CISSS de Lanaudière a acquis des défibrillateurs externes automatisés (DEA) en vue de leur déploiement dans les municipalités et les villes de la région, dans le but de favoriser un accès rapide à ces équipements pour les citoyens et ainsi augmenter l'efficacité de la réponse préhospitalière et la robustesse de la chaîne d'intervention en cas d'arrêt cardiorespiratoire;

CONSIDÉRANT QUE La Municipalité reconnaît l'importance de chaque maillon de la chaîne d'intervention préhospitalière, notamment celui de l'intervention citoyenne et souhaite collaborer avec le CISSS de Lanaudière, afin d'assurer le déploiement, l'entretien et la promotion de l'utilisation des DEA sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE Les parties souhaitent formaliser leur collaboration par la présente entente, en s'appuyant sur les bonnes pratiques de gestion des DEA, incluant leur accessibilité, leur maintenance et la formation des citoyens.

Il est proposé par André Tremblay
Et résolu

- **QUE** le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise monsieur Éric Gélinas, directeur général, à signer pour et au nom de la municipalité l'entente concernant le déploiement et l'utilisation de défibrillateurs externes automatisés (DEA) destinés à l'intervention citoyenne.

Adoptée à l'unanimité

236RS-0925

4.5 Sûreté du Québec - Facture no 108328

CONSIDÉRANT QUE le second versement pour les services de la Sûreté du Québec doit être effectué au plus tard le 31 octobre 2025 ;

Il est proposé par André Tremblay
Et résolu

- **QUE** le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise le paiement du deuxième versement de la facture numéro 108328 au montant de 106 846 \$ au Ministère de la Sécurité Publique concernant les services annuels de la Sûreté du Québec.

Adoptée à l'unanimité

4.6 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 2 801 000 \$ qui sera réalisé le 3 octobre 2025

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 801 000 \$ qui sera réalisé le 3 octobre 2025, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
04RG-0423	1 604 500 \$
10RG-0823	478 600 \$
10RG-0823	717 900 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 04RG-0423 et 10RG-0823, la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par Jean-Pierre Vézina
Et résolu

- **QUE** les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :
 1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 3 octobre 2025;
 2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 3 avril et le 3 octobre de chaque année;
 3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
 4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
 5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
 6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé \« Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises\»;

7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

CD DU NORD DE LANAUDIÈRE
20, RUE ST-GABRIEL
ST-GABRIEL-DE-BRANDON, QC
J0K 2N0

8. Que les obligations soient signées par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère). La Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées
- **QUE**, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2031 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 04RG-0423 et 10RG-0823 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 3 octobre 2025), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Adoptée à l'unanimité

238RS-0925

4.7 Modifications du règlement numéro 10RG-0823 décrétant une dépense de 2 329 425\$ et un emprunt de 2 329 425\$ pour des travaux de réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout ainsi que des travaux de voirie sur les rues Coutu, Arbour, Ferland et Curé-Lefebvre

ATTENDU qu'il est nécessaire d'amender le règlement 10RG-0823 afin d'y augmenter la dépense autorisée mais sans en augmenter l'emprunt;

ATTENDU que la municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie a décrété, par le biais du règlement numéro 10RG-0823, une dépense de 2 329 425\$ et un emprunt de 2 329 425\$ pour des travaux de réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout ainsi que des travaux de voirie sur les rues Coutu, Arbour, Ferland et Curé-Lefebvre

Il est proposé par Jean-Pierre Vézina
Et résolu

- **QUE** le titre du règlement numéro 10RG-0823 est remplacé par le suivant : « Règlement numéro 10RG-0823 décrétant des dépenses de 2 420 809\$ et un emprunt de 2 329 425\$ pour des travaux de réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout ainsi que des travaux de voirie sur les rues Coutu, Arbour, Ferland et Curé-Lefebvre »;
- **QUE** l'article 3 du règlement numéro 10RG-0823 est remplacé par le suivant : « Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 2 420 809\$ aux fins du présent règlement. »;
- **QU'**une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adoptée à l'unanimité

5. RÈGLEMENTATION

5.1 Aucun point

6. LOISIRS ET CULTURE

239RS-0925

6.1 Rencontre conjointe entre la Table des représentants du loisir municipal (TRLML) et la Table culturelle municipale (TCML)

Il est proposé par Line Racicot-Lapointe
Et résolu,

- **QUE** le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise madame Josée Fafard, directrice tourisme et loisir, ainsi que madame Hélène Francoeur, technicienne en loisirs, à assister à la rencontre qui aura lieu le 18 septembre 2025. Cette rencontre est gratuite.

Adoptée à l'unanimité

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 Aucun point

8. TRANSPORT ROUTIER

8.1 Rapport du directeur des travaux publics

André Tremblay, dépose le rapport du directeur des travaux publics du mois de Août 2025.

240RS-0925

8.2 Cummins - Contrat d'entretien des génératrices

Il est proposé par André Tremblay
Adoptée à l'unanimité

- **QUE** le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie octroi le contrat d'entretien des génératrices municipales à l'entreprise Cummins pour trois ans de services à deux visites par années pour un montant de 13 174,29 \$ plus taxes pour les trois ans.

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 Rapports d'analyse d'eau

Line Racicot-Lapointe, dépose les rapports d'analyse d'eau du mois de Août 2025.

10. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

241RS-0925

10.1 Nouveau membre CCU – Monsieur Luc Daigneault

CONSIDÉRANT QU' un poste est à pourvoir au Comité consultatif d'urbanisme ;

Il est proposé par André Tremblay
Et résolu,

- **QUE** le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie approuve la candidature de monsieur Luc Daigneault comme membre du Comité consultatif d'urbanisme pour un mandat de deux (2) ans.

Adoptée à l'unanimité

11. VARIA

-Aucun point

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Martin Héroux, maire, répond aux questions des citoyens.

242RS-0925

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par André Tremblay
Et résolu

Que l'assemblée soit levée à 20h57

Adoptée à l'unanimité

Martin Héroux
maire.

Éric Gélinas
Directeur général

Je, Martin Héroux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.